

Cour du Banc de la Reine
Directive émise le 11 août 2020 concernant le dépôt de documents

Le dépôt de documents à la Cour du Banc de la Reine (Division de première instance et Division de la famille) ainsi qu'à la Cour des successions reprendra à partir du 15 août 2020 selon les *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*. Le dépôt de documents à la Cour des petites créances reprendra également le 15 août 2020, selon la *Loi sur les petites créances*. Les documents originaux, les copies et les droits de dépôt requis pour chacune de ces juridictions pourront être placés dans un endroit sécurisé prévu à cet effet et situé dans chaque palais de justice. Le dépôt électronique par courriel ne sera plus accepté que dans des circonstances particulières, après approbation préalable du greffier ou de son bureau.

Tracey K. DeWare

Chief Justice of the Court of Queen's Bench of New Brunswick
Juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick